

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le 04 mars à 20 heures 30 minutes :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mr Vincent GROSJEAN, Mr Stéphane LABARRIÈRE, Mme Elisabeth LESAULNIER, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique BEGAULT, Mr Patrice JEAN, Mme Liliane MONTIER, Mr Christophe PIRAUBE formant la majorité des membres en exercice.

Absente: Mme Laure GODEY,

Absents excusés : Mr Pierre BORRE donne pouvoir à Mme Anne-Marguerite LE GUILLOU, Mr Pierre-Régis GERMAIN donne pouvoir à Mr Christophe PIRAUBE, Mr Michaël HERGAULT donne pouvoir à Mme Aurélie NIARD.

Monsieur PIRAUBE Christophe a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2018 est adopté.

FINANCES

2019-01 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2018

Vu le code Général du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D.2342-12,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Jean LEBEGUE, doyen de l'assistance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après en avoir délibéré, à la majorité des voix 13 pour.

ADOPTE le Compte Administratif 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 177 549,84
DEPENSES	1 020 359,10
RESULTAT EXERCICE 2018	157 190,74

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	205 277,89
DEPENSES	597 979,08
RESULTAT EXERCICE 2018	-392701,19

2019-2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur en poste à Cabourg et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin

comme la loi lui en fait l'obligation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1, R.2342-1 et D.2342-2 à D.2343-10,

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean BRUNEEL Receveur de Cabourg, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018, arrêté aux chiffres suivants, conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 177 549,84
DEPENSES	1 020 359,10
RESULTAT EXERCICE 2018	157 190,74

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	205 277,89
DEPENSES	597 979,08
RESULTAT EXERCICE 2018	-392701,19

2019-03 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE l'affectation suivante :

➤ Résultat de clôture de fonctionnement de :	574 295,97
➤ Résultat de clôture d'investissement de :	-287 406,55
➤ RAR Dépenses d'investissement de :	88 583,81
➤ R1068 en investissement de :	198 822,74
➤ De laisser la différence en report de fonctionnement recettes au 002 pour :	375 473,23

2019-04 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les taux des impositions des 3 taxes directes locales

TAXES	Taux 2018	Taux 2019
TH	9.02	9.02
TFB	11.24	11.24
TFNB	24.39	24.39

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition pour 2019 sans augmentation.

2019-05 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	243 750.00
012	Charges de Personnel	478 131.00
65	Autres charges gestions	189 428.00
66	Charges financières	13 333.00
67	Charges exceptionnelles	168 931,23
68	Dotations Amortissements	14 467.68
022	Dépenses Imprévues	81 000.00
023	Virement section d'investissement	258 377.32
014	Atténuation de produits	15 500.00
	TOTAL DEPENSES	1 462 918,23

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	375 473,23
013	Atténuation de Charges	10 000.00
070	Vente de produits fabriqués	10 600.00
073	Impôts et Taxes	836 245.00
074	Dotations Subventions	142 600.00
075	Autres produits de gestion courante	87 500.00
077	Produits exceptionnels	500.00
	TOTAL RECETTES	1 462 918,23

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
16	Remboursements emprunts + Caution	62 028.00
20	Immobilisations incorporelles (+RAR)	12 500.00
204	Subventions d'équipement versées	10 000.00
21	Immobilisations corporelles (+RAR)	751 085.50
23	Immobilisations en cours	190 000.00
020	Dépenses Imprévues	5 000.00
001	Déficit antérieur	287 406.55
	TOTAL DEPENSES	1 318 020,05

CHAPITRES	RECETTES	
001	Excédent reporté	0
021	Virement de la section fonctionnement	258 377,32
024	Produit de cession des immobilisations	650 000.00
10	Dotation TVA - TLE	293 822,74
13	Subventions Restes à réaliser	101 352,31
16	Emprunts et dettes	0.00
28	Amortissement des immobilisations	14 467.68
	TOTAL RECETTES	1 318 020,05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Ayant entendu la présentation du budget primitif 2019 par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre pour la section d'investissement, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2019 prenant en compte les reports 2018.

2019-06 MODIFICATION TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des tarifs de location 2018 pour la salle polyvalente et propose de fixer un nouveau prix à partir du 1^{er} janvier 2019, en particulier, pour les réunions et les assemblées générales autres que celles des associations communales :

Rappel des tarifs location de la salle polyvalente 2018 et propositions pour 2019 :

Salle Polyvalente	2018			2019		
	Associations de Varaville	Varavillais	Autres	Associations de Varaville	Varavillais	Autres
Tarif à l'heure pour réunion du lundi au vendredi**						<u>10 €</u>
Réunion en semaine du lundi au vendredi**	Gratuit	45 €	<u>150 €</u>	Gratuit	45 €	<u>150 €</u>
Réunion du vendredi au dimanche	Gratuit	45 €	335 €	Gratuit	45 €	<u>335 €</u>
Forfait Week-end *	Gratuit 2 fois- Au-delà 85 €	250 €	485 €	Gratuit 2 fois- Au-delà 85 €	250 €	485 €
1 repas du lundi au vendredi		150 €	335 €		150 €	335 €
2 repas du lundi au vendredi		185 €	390 €		185 €	390 €
Caution	320 €			320 €		
*Forfait week-end : Les clefs seront données le samedi matin et rendues le lundi matin avant et après inventaire (sauf si libre, le vendredi soir)						
Location de vaisselle :				2018	2019	
Couvert complet comprenant : 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert 2 verres; 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café, 1 tasse à café, 1 flûte				1,20 €	1,20 €	
Détail :						
Assiette plate				0,26 €	0,26 €	
Assiette dessert				0,20 €	0,20 €	
Tasse à café				0,26 €	0,26 €	
Fourchette				0,16 €	0,16 €	
Couteau				0,16 €	0,16 €	
Cuillère à café				0,16 €	0,16 €	

Cuillère à soupe	0,16 €	0,16 €
Verre	0,20 €	0,20 €
Flûte	0,20 €	0,20 €
Corbeille	0,68 €	0,68 €
Broc, salière, poivrière : les 3	0,68 €	0,68 €
Vaisselle à remplacer :	2018	2019
Assiette plate	2,50 €	2,50 €
Assiette dessert	1,90 €	1,90 €
Tasse à café	2,50 €	2,50 €
Verre	1,45 €	1,45 €
Flûte	1,50 €	1,50 €
Fourchette	1,55 €	1,55 €
Couteau	3,00 €	3,00 €
Cuillère à café	1,20 €	1,20 €
Cuillère à soupe	1,44 €	1,44 €
Corbeille	3,45 €	3,45 €
Salière, poivrière	1,15 €	1,15 €
Ramequin moutarde	1,20 €	1,20 €
Broc	3,00 €	3,00 €

****Sauf si la salle est louée le week-end.**

Droit de Place :	2015	2019
Annuel	760 €	800 €
Mois	380 €	400 €
Semaine	105 €	110 €
Week-end	35 €	40 €
Jours	26 €	30 €
Participations EDF /mois	26 €	30 €

Tarifs photocopies	2006	2019
A4 noir et blanc	0,18 €	0,20 €
A3 noir et blanc	0,25 €	0,30 €

Le conseil municipal, entendu le rapport du maire, à l'unanimité :

ENTERINE les tarifs communaux.

2019-07 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, propose de procéder aux attributions des subventions pour le BP 2019 :

ASSOCIATIONS	2018	2019
Amicale de Varaville	800	1000
Comité des fêtes	4 023	3972
Trait d'union	250	250
Chancordanse	500	600
Football	1 000	950
Pétanque	1 200	1 200
Tir et Loisirs	300	300
Bien-être et culture	650	650
Modélisme	400	400
Théâtre de La Côte Fleurie	450	450
FNACA Cabourg	150	150
ACVG Cabourg	300	300
La Tribu de Sapeur	300	300
Restaurant du cœur Cabourg	300	300
Secours catholique Cabourg	50	50
SNSM Dives sur Mer	500	200
CAPAC Dives sur Mer	50	50
Association des marais de la Dives	150	150
Bouchons du Cœur Merville Franceville	100	100
Association Paralysés France	50	50
Mucoviscidose - Calvados	50	50
MFR BLANGY	50	0
MFR BALLEROY	50	0
CFA BTP	0	0
Association F. Alzheimer - Calvados	50	50
AFSEP (Sclérose en Plaques)	50	50
Ligue contre le cancer	50	50
Donneurs de sang		100
Aquarand home		200
APAEI		100
CNAS	5027	978
TOTAL	16 850	13 000

Entendu le rapport du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les subventions attribuées aux associations pour l'année 2019.

2019- 8 ACQUISITION PARCELLE AI29p

Afin de créer un accès au terrain de sports, monsieur le Maire propose aux élus, l'acquisition d'une parcelle, appartenant à Madame COUTURIER Andrée.

Ce terrain, cadastré AI29p d'une superficie totale 76m2.

Monsieur le Maire propose au conseil cette acquisition au prix de 5 000 €(cinq mille euros).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'acquérir de Madame COUTURIER Andrée la parcelle cadastrée à la section AI sous le numéro 29p pour une contenance de 76 m2 au prix de 5.000 € (Cinq mille euros).
Tous les frais de l'acte notarié seront à la charge de la commune.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié en l'Etude de Me LESAULNIER, notaire à Merville-Franceville (Calvados).

URBANISME

2019 - 9 PLU MODIFICATION N°2 PAR PROCEDURE SIMPLIFIEE

Monsieur le Maire expose l'objet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

- d'accompagner la mutation de secteurs à réurbaniser situés en zone U,
- de préciser et mettre à jour le règlement de la zone U, dans l'attente de la fin de la procédure de révision du PLU, (dont le PADD a dès à présent fait l'objet d'un débat d'orientations).

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme.

Entendu l'exposé de, Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme :

- ouverture d'un registre en mairie de Varaville
- consultation du dossier, avec les avis émis, en mairie de Varaville
- concertation du public du 11/03/19 au 12/04/19 inclus aux jours et heures d'ouverture du public :

(Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le mercredi de 14 h à 17 h)

Un avis reprenant les modalités de mise à disposition sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie. Cet avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Christophe PIRAUBE expose qu'il a été interpellé par des personnes au sujet du sens interdit qui a été installé rue Général de Gaulle et qui est mal indiqué. Monsieur PIRAUBE demande s'il serait possible de réaliser un marquage au sol pour attirer l'attention des conducteurs.
- Monsieur Stéphane LABARRIERE demande si la Communauté de Communes « Normandie-Cabourg-Pays d'Auge » a envisagé d'installer quelque chose afin que les gens du voyage ne s'engagent pas dans le chemin rural n°1 qui se situe à proximité de l'aire des gens du voyage. Si tel n'est pas le cas, Monsieur LABARRIERE propose de consulter les propriétaires riverains pour demander leur avis sur le fait de bloquer (par un passage canadien) le chemin du 15 juin au 15 septembre.

DELIBERATIONS :

2019-01 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2018

2019-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2018

2019-03 AFFECTATION DU RESULTAT

2019-04 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

2019-05 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

2019-06 MODIFICATION TARIFS COMMUNAUX

2019-07 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2019-08 ACQUISITION PARCELLE AI29p

2019 -09 PLU MODIFICATION N°2 PAR PROCEDURE SIMPLIFIEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H00.